

**ANNEXE 2 de la délibération de dérogation****Equipements de travail concernés par la déclaration**

(c'est à dire visés par la réglementation)

Nature des travaux nécessaires aux formations professionnelles	Nom <sup>1</sup> des équipements de travail	Observations éventuelles	
1	Enlever les tags sur les bâtiments de l'espace public	Dé tagueuse	Travaux impliquant les opérations de manipulation, de surveillance, de contrôle et d'intervention sur des appareils à pression soumis à suivi en service en application de l'article L.557-28 du code de l'environnement.
2	Entretien des espaces verts	Souffleur Débrousailluse Taille-haies Tronçonneuse Tondeuse	Travaux impliquant l'utilisation ou l'entretien de : -Machines mentionnées à l'article R.4313-78, quel que soit la date de mise en service -Machines comportant des éléments mobiles concourant à l'exécution du travail qui ne peuvent pas être rendus inaccessibles durant leur fonctionnement.
3	Entretien des espaces verts	Escabeaux Marchepieds Echelles	Utilisation de ces matériels en cas d'impossibilité technique de recourir à un équipement assurant la protection collective des agents ou lorsque l'évaluation du risque a établi que ce risque est faible et qu'il s'agit de travaux de courte durée ne présentant pas un caractère répétitif.
4	Entretien des espaces verts	Chariot élévateur	Conduite d'équipements de travail mobiles automoteurs et d'équipements de travail servant de levage.